



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nadine HERRMANN

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 14 mars 2023
Date de publication : 27 mars 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET	Nathalie, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine
---	---	---

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER Catherine donne procuration à DELAINE Isabelle, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine

Conseillers absents non représentés

Objet : Maîtrise d'œuvre, études du futur parc urbain en rive gauche du Doubs – Plan de financement

Rapporteur : Monsieur Mohamed MBITEL

Par délibération n° 21.08.03.13 du 8 mars 2021, le Conseil Municipal a validé le recours à la procédure de dialogue compétitif pour l'aménagement du futur parc urbain de la Rive Gauche du Doubs.

En effet, la spécificité de ce vaste projet paysager s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain devant accompagner et renforcer le dynamisme du cœur de ville, et engager la réhabilitation de la zone portuaire en la faisant muter vers de nouvelles fonctions urbaines. Le recours à la procédure de dialogue compétitif a ainsi permis de développer et de co-construire ensemble la meilleure solution d'aménagement, de confronter différentes options, de conforter, amender ou abandonner certaines propositions complexes à mettre en œuvre.

Le coût prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre (incluant les coûts du bureau d'étude, de l'économiste, du paysagiste, de l'hydrobiologiste, du concepteur lumière, du scénographe et du mandataire) est estimé à 441 259,98 € HT et sera financé comme suit :

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20230320-DCM2023018-DE Date de télétransmission : 23/03/2023 Date de réception préfecture : 23/03/2023

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant en € HT	Financier	Montant en € HT	Pourcentage
Maîtrise d'œuvre	441 259,98 €	État - Fonds vert	176 504 €	40 %
		Autofinancement	264 755,98 €	60 %
TOTAL	441 259,98 €	TOTAL	441 259,98 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 16 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'État au titre du dispositif « Fonds Vert - axe 2 : renaturation des villes et des villages » au taux le plus élevé,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire

Fait à Dole, le 20 mars 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Monsieur Jean-Baptiste GAGNON

